



CHALLENGE DE CROSS DE L'EURE

Règlement 2015-2016

Le Comité Départemental d'Athlétisme 27 reconduit pour la saison 2015-2016, son challenge départemental de cross.

Ce challenge a été créé dans le cadre du plan de relance du cross-country qui visait à relancer la pratique du cross dans le Département. Il permet également de recréer une sensibilité cross au sein des clubs.

Article 1

La participation au Challenge est gratuite.

Le Challenge est ouvert à tous les licenciés de l'Eure pour la saison 2015/2016 des catégories Poussins à Minimes.

Article 2

Ce challenge concernera les 3 organisations de cross-country ci-dessous, dont le Championnat départemental de cross et exclusivement ces épreuves :

- Cross Carrington, le 11 novembre 2015 à Louviers
- Cross A. Lavaud, le 13 décembre 2015 à Evreux
- Départementaux de cross, le 10 janvier 2016 à Verneuil sur Avre

Article 3

Il y aura un challenge pour chaque catégorie / sexe, soit 6 classements : Poussins – Poussines, Benjamins – Benjamines et Minimes G – Minimes F.

Article 4

Le classement est automatique pour tous les participants à une épreuve du Challenge.

L'attribution de points sera inversement proportionnel au nombre d'athlètes classés à l'arrivée.

Ainsi, par exemple, si 75 classés, le 1^{er} marquera 75 points, le 2^e 74 points, le 3^e 73 points, ..., le dernier 1 point !

Toutefois, afin de tenir compte de la variation du nombre de participants à chaque cross, une compensation en fonction du nombre d'arrivants sera ajoutée aux points attribués en rapport avec le classement suivant le barème ci-après :

Nombre d'arrivants classés	Nombre de points
0 à 50	+ 90
51 à 60	+ 80
61 à 70	+70
71 à 80	+60
81 à 90	+ 50
91 à 100	+ 40
101 à 110	+ 30
111 à 120	+ 20
121 à 130	+ 10
131 à 140	+ 5
A partir de 141	Pas de points sup.

Article 5

Un classement provisoire sera établi après chaque épreuve et sera disponible sur le site du comité de l'Eure.

Article 6

En cas d'ex aequo, les athlètes seront départagés au profit de la meilleure performance réalisée. Si les athlètes sont encore ex aequo, ils seront départagés au profit de la deuxième meilleure performance et etc.

Article 7

Des lots récompenseront les 3 premiers des catégories BEF, BEM, MIF, et MIM.

Pour les Poussins, une médaille sera remise à chaque participant par le comité.

La remise des récompenses se déroulera à l'issue des Départementaux de cross. Lots à définir !

Article 8

Un brevet d'endurance BRONZE, ARGENT, OR sera mis en place pour la catégorie des Eveils.

Sur les 3 épreuves, sera organisé un « **5 minutes** » endurance (sur le principe du Kid'athlé). Chaque participation validera un degré d'endurance.

Les résultats seront remontés au Comité Départemental qui validera le brevet. L'enregistrement sera fait sur le site du comité.

Chaque club recevra par courrier (ou lors des compétitions) et remettra aux participants les diplômes.